

Vingt-sixième rencontre du comité administratif de la Municipalité régionale de comté des Sources, tenue au 309 rue Chassé à Asbestos, le mercredi 13 juin 2018, à 17 h.

PRÉSENCES

ST-ADRIEN	M. Pierre Therrien
ASBESTOS	M. Jean Roy, représentant
DANVILLE	M. Michel Plourde
Directeur général et secrétaire-trésorier	M. Frédéric Marcotte

Le tout sous la présidence de M. Hugues Grimard, préfet et maire de la Ville d'Asbestos

2018-06-0156

ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT l'ordre du jour de la rencontre remis aux membres du comité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. Michel Plourde

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté.

Adoptée.

2018-06-0157

PROCÈS-VERBAL DU 9 MAI 2018

Les membres ayant pris connaissance du procès-verbal de la rencontre du 9 mai 2018, tous d'un commun accord exemptent le directeur général et secrétaire-trésorier de la lecture dudit procès-verbal.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien
appuyé par le conseiller M. Michel Plourde

QUE ledit procès-verbal de la rencontre du 9 mai 2018 soit et est accepté tel que présenté.

Adoptée.

FONDS FLI/FLS/FSE

2018-06-0158

LES ATELIERS DU PISSENLIT

CONSIDÉRANT que l'organisme Les Ateliers du Pissenlit ainsi que son projet sont admissibles aux fonds FLS/FLI et au Fonds de soutien aux entreprises – volet général;

CONSIDÉRANT que la conseillère recommande favorablement l'attribution des fonds FLS/FLI et du Fonds de soutien aux entreprises – volet général;

CONSIDÉRANT que le comité de développement économique a analysé ce dossier lors de la réunion du 13 juin 2018;

CONSIDÉRANT la recommandation inscrite au schéma d'analyse ;

CONSIDÉRANT que le comité de développement économique recommande ce dossier au comité administratif pour l'octroi d'un financement ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE la MRC des Sources accorde une subvention du Fonds de soutien aux entreprises de l'ordre de 3 500 \$, ainsi qu'un prêt du Fonds local d'investissement de 2 725 \$ et d'un prêt du Fonds local de solidarité de 2 725 \$ avec un taux d'intérêt pondéré de l'ordre de 6,95 %, à l'organisme Les Ateliers du Pissenlit, pour le développement numérique et le développement de marché;

QUE le directeur-général et secrétaire-trésorier soit autorisé à signer tout document relatif à l'octroi de ces aides financières.

Adoptée.

2018-06-0159
BOUTIQUE TOUT EN MODE

CONSIDÉRANT que l'entreprise Boutique Tout en mode ainsi que son projet sont admissibles aux FLS/FLI et au Fonds de soutien aux entreprises – volet général;

CONSIDÉRANT que la conseillère recommande favorablement l'attribution des Fonds FSE/FLI et du Fonds de soutien aux entreprises – volet général;

CONSIDÉRANT que le comité de développement économique a analysé ce dossier lors de la réunion du 13 juin 2018;

CONSIDÉRANT la recommandation inscrite au schéma d'analyse ;

CONSIDÉRANT que le comité de développement économique recommande ce dossier au comité administratif pour l'octroi d'un financement ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Michel Plourde
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la MRC des Sources accorde une subvention du Fonds de soutien aux entreprises de l'ordre de 3 000 \$ ainsi qu'un prêt du Fonds local d'investissement de 2 500 \$ et d'un prêt du Fonds local de solidarité de 2 500 \$ avec un taux d'intérêt pondéré de l'ordre de 6,95 %, à l'entreprise Boutique Tout en mode, pour le développement numérique et développement de marché;

QUE le directeur-général et secrétaire-trésorier soit autorisé à signer tout document relatif à l'octroi de ces aides financières.

Adoptée.

2018-06-0160
FERME LES DEUX MOULINS SENC

CONSIDÉRANT que les sociétaires de l'entreprise la Ferme Les deux moulins senc ont pris la décision de cesser leurs activités et de mettre en vente les actifs de l'entreprise;

CONSIDÉRANT que les sociétaires demandent à leurs créanciers un délai de quelques mois afin de leur permettre une vente coordonnée des actifs à des prix reflétant la valeur marchande et dans des délais convenus;

CONSIDÉRANT que les sociétaires s'engagent à :

- fournir d'ici le 15 juin 2018, les dates possibles d'encan pour les animaux et la machinerie;
- faire tous les efforts requis pour vendre les immeubles de la société d'ici le 30 septembre 2018;
- vendre les animaux et machineries d'ici le 15 juillet 2018.

CONSIDÉRANT la résolution 2017-11-0113 par laquelle la MRC des Sources accordait un moratoire de six (6) mois sur les prêts de la Ferme Les deux moulins et établissait, avec l'entreprise, un plan d'action et d'accompagnement;

CONSIDÉRANT que le comité de développement économique a pris connaissance de cette entente intervenue dans le cadre de la *Loi sur la médiation en matière d'endettement agricole* lors de la réunion du 13 juin 2018,

et en recommande l'acceptation par le Comité administratif de la MRC des Sources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Michel Plourde
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE la MRC des Sources accepte l'offre de proposition d'entente;

QUE la MRC des Sources accorde, pour les deux prêts, un moratoire de versements en capital et intérêts pour une durée de quatre mois, à compter du 1^{er} juin 2018 sur les sommes dues, soit :

- | | |
|----------------|-------------|
| - FLI Régulier | 8 659,89 \$ |
| - FLI Relève | 7 791,77 \$ |

QUE le directeur-général et secrétaire-trésorier soit autorisé à signer tout document relatif à cette proposition d'entente.

Adoptée.

2018-06-0161

DESTINATION SAINT-CAMILLE - MORATOIRE

CONSIDÉRANT que l'organisme Destination Saint-Camille a présenté en mars dernier une demande de moratoire de 6 mois pour pallier aux démarches de démarrage plus lentes que prévu créant ainsi un retard dans les ventes;

CONSIDÉRANT que lors de la réunion du 14 mars 2018, sur la recommandation du Comité de développement économique, la MRC des Sources a accordé à Destination Saint-Camille un moratoire limité de 2 mois;

CONSIDÉRANT qu'il a été demandé à l'entreprise de déposer une stratégie d'ici la fin de ce moratoire devant être analysée par le comité de développement économique pour une décision d'accorder ou non une prolongation de moratoire supplémentaire;

CONSIDÉRANT que l'entreprise a déposé un plan d'actions comprenant une stratégie de redressement, et ce, avant la fin du moratoire de 2 mois;

CONSIDÉRANT que le comité de développement économique a analysé ce dossier;

CONSIDÉRANT que le comité de développement économique recommande ce dossier au comité administratif pour la demande de prolongation moratoire ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien
appuyé par le conseiller M. Michel Plourde

QUE la MRC des Sources accorde un moratoire de 6 mois sur le capital du prêt FLI à Destination Saint-Camille. Ce moratoire est assujéti à la mise en place d'un Comité d'accompagnement regroupant les partenaires financiers, le directeur et président de l'entreprise. Le mandat du Comité sera de soutenir le promoteur dans la mise en œuvre d'une stratégie et proposer toute autre solution afin de s'assurer la rentabilité de l'entreprise;

QUE le directeur-général et secrétaire-trésorier soit autorisé à signer tout document relatif à l'octroi de moratoire.

Adoptée.

PROJET CORRIDOR DES TECHNOLOGIES VERTES

2018-06-0162

PROJET CORRIDOR DES TECHNOLOGIES VERTES

CONSIDÉRANT l'invitation de l'Université de Sherbrooke à participer à l'initiative d'une réflexion visant la mise en place d'un Corridor des technologies vertes à laquelle serait associée trois régions (Estrie, Centre-du-Québec, Mauricie);

CONSIDÉRANT que les partenaires à cette initiative ont convenu de la réalisation d'un mandat d'accompagnement par une firme professionnelle pour la mise en place du Corridor des technologies vertes;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a identifié dans sa stratégie de diversification économique la filière des technologies environnementales et des écomatériaux;

CONSIDÉRANT la création d'un pôle technologique dans le parc industriel d'Asbestos groupant le Centre innovation minière et l'Écomat.ca;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est partenaire de l'Université de Sherbrooke dans la mise en place du projet Écomat.ca;

CONSIDÉRANT qu'il a été demandé que la MRC des Sources assume un leadership dans la mise en place de ce Corridor des technologies vertes et participe financièrement à la réalisation du mandat d'accompagnement par une contribution de 4 000 \$ sur un coût total de projet de 28 000 \$;

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC des Sources est autorisé à engager la MRC pour des montants de 5 000 \$ et moins sans approbation préalable;

CONSIDÉRANT la présentation du projet de Corridor des technologies vertes faite au Comité de développement économique des Sources;

CONSIDÉRANT que le projet ferait de la MRC des Sources l'épicentre d'un créneau d'excellence supra-régional des industries environnementales;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Michel Plourde
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

Que le comité administratif de la MRC des Sources appuie la décision d'engager un montant de 4 000 \$ pour la réalisation d'un mandat d'accompagnement dans la mise en place d'un Corridor des technologies vertes.

Adoptée.

VARIA

Aucun sujet.

2018-06-0162

LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller M. Jean Roy propose la levée de la séance à 17 h 10.

Adoptée à l'unanimité.

Hugues Grimard
Préfet

Frédéric Marcotte
Directeur général et secrétaire-trésorier